



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 26  
Abstentions : 7  
Pour : 26  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL,  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noëlle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHER,  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU,  
Laurent BREZAC,  
Laurence RANNOU,  
Viviane CAPITAINE,  
Frédéric CHATELLIER,  
Claude LEFORT,  
Denis BRIANT,  
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,  
Eric NOZAY,  
Nathalie LEBLANC,  
Sylvie LAJEANNE,  
Linda DION,  
Oscar NAVARRO,  
Charlotte PERCHER,  
Erwan BOUVAIS,  
Annie LE GAL LA SALLE,  
Christophe BOUVIER-BRAULT,  
Myriam BASOSILA MBEWA,  
Christian GUILLEMINEAU,  
Bénédicte de LANTIVY,  
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Marc FLEURY (quitte la séance à 21h20),

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,  
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.  
Marc FLEURY à Nathalie LEBLANC

**Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.**

**DÉCISION MODIFICATIVE n°1 SUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022 – BUDGET ANNEXE CAPELLIA**  
**DL\_2022\_09\_18**

Madame CORNO expose :

La Décision Modificative n°1 au budget annexe CAPELLIA 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

17 € pour la section de fonctionnement

0 € pour la section d'investissement

Elle contient en section de fonctionnement :

- un ajustement de reversement de billetterie de 17 € à l'association La Salamandre (régularisation suite à une erreur matérielle).

Elle contient en section d'investissement :

- un ajustement d'imputation comptable pour ce qui concerne des frais d'étude acoustique préalable à l'isolation de la scène : transfert de crédits d'un compte de travaux (chapitre 23 : travaux) vers un compte de frais d'études (chapitre 20 : études) permettant au service Patrimoine Immobilier de réaliser cette étude.

**Vu l'avis de la Commission Ressources du 12 septembre 2022 ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :**

1. **APPROUVER** la Décision Modificative n°1 au budget annexe CAPELLIA ;
2. **AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions ( Erwan Bouvais, Annie Le GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER – BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINAU, Bénédicte DE LANTIVY et Sébastien ROUSSEL).**

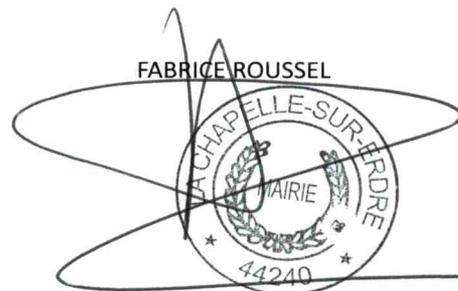
Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance**

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne le 04 octobre 2022

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE CAPELLIA 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>Dépenses supplémentaires de fonctionnement :</b>		<b>Ajustement de recettes de fonctionnement :</b>	
CAPE – 214A – 6574811 : subvention pour activités à la Salamandre	17,00	CAPE – 314A – 70621 : billetterie	17,00
		<b>Opération d'équilibre du budget annexe – liaison avec le budget principal Ville :</b>	
(023) Virement en section d'investissement	0,00		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17,00</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		(021) Virement de la section de fonctionnement	0,00
<b>Baisse des dépenses d'investissement :</b>		<b>Ajustement de recettes d'investissement :</b>	
BATI – 314B - 231320 : travaux espace culturel Capellia	-5 000,00		
BATI – 314B - 2031 : frais d'études espace culturel Capellia (étude d'amélioration de l'isolation acoustique de la scène)	5 000,00		
<b>Opérations d'ordre budgétaire entre sections :</b>	<b>néant</b>	<b>Opérations d'ordre budgétaire entre sections :</b>	<b>néant</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>